

GUIDE DES ACTEURS

Conseil et accompagnement des entreprises



Sommaire

Les thématiques **2**

<u>La formation</u>	3
<u>Le recrutement</u>	4
<u>Les dispositifs de soutien aux entreprises en difficulté économique</u>	5
<u>Les aides au développement - investissement</u>	6
<u>Le conseil aux entreprises</u>	7
<u>La mobilité géographique / le logement</u>	8

Les partenaires **9**

<u>Les OPCO</u>	10
<u>Pôle emploi</u>	11
<u>Cap emploi</u>	11
<u>Missions locales</u>	12
<u>Région Nouvelle-Aquitaine</u>	12
<u>Conseil départemental de la Corrèze</u>	13
<u>DDETSPP</u>	13
<u>Liens internet utiles</u>	14

Les thématiques

La Formation



Les aides au développement -
investissement



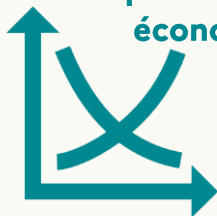
Le recrutement



Le Conseil aux entreprises



Les dispositifs de soutien aux
entreprises en difficulté
économique



La mobilité géographique / le
logement



La formation



La formation professionnelle est un outil à la disposition de tous les actifs : salariés, indépendants, chefs d'entreprise ou demandeurs d'emploi. Elle permet de se former tout au long de son parcours professionnel, pour développer ses compétences et accéder à l'emploi, se maintenir dans l'emploi ou encore changer d'emploi/métier, engager une reconversion professionnelle.

Pour vous accompagner dans vos projets ou démarches



Les OPCO parmi leurs missions accompagnent les entreprises et les salariés dans la définition de leurs besoins de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité.

<https://quel-est-mon-opco.francecompetences.fr/>



Pôle emploi finance des formations pour les demandeurs d'emploi. Les conseillers de Pôle emploi peuvent mobiliser des actions d'adaptation des demandeurs d'emploi aux postes de travail proposés. Pôle emploi mobilise :

- Des formations préalables à une embauche par la Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEI) et la Préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) ou l'Action de formation préalable au recrutement (AFPR) ;
- Des formations sur demande individuelle : une Aide individuelle à la formation (AIF) peut être attribuée sur étude du dossier.

Le service employeur : 3995 (Tél)



Dans le cadre du programme régional pour l'accès à la formation et à la qualification des personnes handicapées (PRAFQPH) de la Région Nouvelle Aquitaine et de pôle emploi nouvelle aquitaine la formation des travailleurs Handicapés peut être accompagnée financièrement par un co-financement de l'Agefiph mais aussi sur le plan de la compensation du handicap en mobilisant le CRFH et le dispositif ACCEA.

Tél : 05 55 20 83 88

secretariat@capemploi19.com

<https://www.capemploi-19.com/>



Transitions Pro, anciennement FONGECIF, est une structure paritaire dirigée par les Partenaires Sociaux qui s'engagent en faveur du développement des compétences, de la transition professionnelle et plus généralement en faveur de l'emploi dans les territoires.

<https://www.transitionspro-na.fr/contactez-nous/>



La Mission Locale conseille et accompagne sur des projets de formation, en lien avec les besoins des entreprises

- Sécurisation des parcours après recrutement ;
- Identification de votre OPCO ;
- Informations sur les mesures et dispositifs de formation
- Aide à la construction d'un programme de formation afin d'adapter les compétences du salarié de -26 ans aux besoins de l'entreprise
- Mise en relation avec des organismes de formation
- Identification de vos besoins, favoriser la montée en compétences de vos salariés.

Tulle : 05 55 26 92 21

Brive-la-Gaillarde : 05 55 17 73 00

Ussel : 05 55 96 27 69



La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite permettre le départ en formation des salariés peu ou pas qualifiés, faciliter leur accès à des formations qualifiantes, développer leur employabilité par l'acquisition de compétences transférables, accompagner la transmission des savoir-faire et le tutorat. Cela constitue un levier pour l'adaptation des entreprises aux évolutions du marché et pour le développement économique de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le Guide des Aides de la Région Nouvelle-Aquitaine :

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>

Le recrutement



Les entreprises peuvent bénéficier d'aides et de mesures de différentes natures pour soutenir leurs recrutements

Ces aides peuvent :

- ⇒ Être financières et cibler certains publics,
- ⇒ Accompagner l'entreprise dans le process de recrutement (aide à la définition du poste, sourcing, tri des candidatures, sélection des candidats, accompagnement à l'intégration et à la compensation si personne en situation de handicap ...),
- ⇒ Favoriser la formation pour une meilleure adéquation au poste de travail du futur salarié (aide au financement d'une formation avant l'embauche)

Pour vous accompagner dans vos projets ou démarches



Les conseillers Pôle emploi peuvent vous aider dans toutes les étapes du recrutement : l'analyse de poste, la présélection des candidatures, ou bien encore conduire des actions d'adaptation des demandeurs d'emploi aux postes de travail proposés.

- Pôle emploi accompagne l'entreprise pour :
- Diffuser une offre d'emploi
- Trouver des candidats
- Rencontrer des candidats
- Accompagner le recrutement

Le service employeur : 3995 (Tél)



Handicap, recrutement & maintien

Les Cap emploi sont experts de la dimension emploi/santé/travail et s'adressent aux personnes en situation de handicap quel que soit leur statut (demandeur d'emploi ou actif occupé).

Les Cap Emploi accompagnent les employeurs dans leurs problématiques de recrutement et de maintien de leurs salariés en situation de handicap dans/en emploi.

Tél : 05 55 20 83 88

secretariat@capemploi19.com

<https://www.capemploi-19.com/>



La Région Nouvelle-Aquitaine, propose des aides, des dispositifs de soutien et d'accompagnement notamment pour soutenir certains recrutements dans certains secteurs.

Talentsdici www.talentsdici.fr, plateforme régionale formation-emploi, conçue comme un outil simple d'accès, innovant et différenciant, vise à faciliter la rencontre entre les sortants de formation et les entreprises en recherche de leurs compétences.

Le Guide des Aides de la Région Nouvelle-Aquitaine :

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>



La mission locale peut vous aider à recruter un jeune de 16 à 25 ans. Partenaire des entreprises, elle vous accompagne dans les différentes

phases du recrutement :

- Organisation de rencontres thématiques (forum, rallye, visite d'entreprise, découverte métiers...)
- Définition du profil de poste, rédaction de l'offre d'emploi et diffusion via les réseaux sociaux et sites internet
- Information et conseil concernant les aides à l'emploi mobilisables
- Mise en relation avec des candidats
- Accompagnement à l'intégration du salarié dans l'entreprise.

Tulle : 05 55 26 92 21

Brive-la-Gaillarde : 05 55 17 73 00

Ussel : 05 55 96 27 69

Les dispositifs de soutien aux entreprises en difficulté économique



Des soutiens publics existent pour les entreprises en difficulté. Une entreprise ou une association qui a du mal à faire face à ses échéances financières, ou dont les perspectives de développement sont incertaines, dégradées ou en mutations économiques, peut solliciter l'assistance des pouvoirs publics et partenaires privés, afin d'être accompagnée dans la recherche de solutions financières et structurelles.

Pour vous accompagner dans vos projets ou démarches



La **DDETSPP** vient en aide aux entreprises et associations en difficulté sur le champ de l'emploi. Elle contribue à la préservation des emplois et/ou à leur mutation.

Elle assure également le lien avec la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) en particulier avec le pôle restructuration, prévention et redynamisation dont la présence est assurée sur le territoire par le commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises.

Tél : 05 87 01 91 10
ddetspp@correze.gouv.fr



La **Direction départementale des Finances publiques (DDFiP)** est chargée, au niveau du département, des missions fiscales, budgétaires et comptables de l'Etat et au bénéfice des collectivités locales.

Elle assure également un rôle d'expertise et de conseil en matière économique et financière. Dans ce cadre, les services de la DDFIP participent à la détection, à la prévention et au soutien des entreprises en difficulté.

ddfip19.pgp.actioneconomique@dgif.finances.gouv.fr



La loi a confié aux **tribunaux de commerce** un rôle de prévention. Dans plus de 70% des cas, la prévention permet de résoudre les difficultés des entreprises de nature économique, financière ou même juridique.

Il existe des dispositifs qui permettent de prévenir les difficultés les plus courantes en entreprise. Ils sont, à juste titre, appelés « mesures de prévention des difficultés ».

Tél : 05 55 17 76 76
gtc@greffe-tc-brive.fr



L'**Urssaf** accompagne les employeurs et entrepreneurs dans le cadre d'une relation de service simple et personnalisée pour assurer chaque jour la collecte et la redistribution des cotisations et contributions sociales avec efficacité et équité.

Elles agissent également aux côtés des entreprises, indépendants et particuliers pour les accompagner et prévenir leurs difficultés.

<https://www.urssaf.fr/portail/home/votre-urssaf/contacts-telephoniques.html>



La **Région Nouvelle-Aquitaine** accompagne les entreprises fragilisées, grâce à son Unité Entreprises en Retournement. L'accompagnement peut notamment porter sur le conseil aux entreprises (diagnostic, modélisation de plans de retournement), le renforcement des fonds propres et des capitaux et la restructuration de l'entreprise.

Le Guide des Aides de la Région Nouvelle-Aquitaine : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>

Aide au développement - investissement



Des aides visent à soutenir les entreprises qui s'engagent et qui investissent notamment en faveur de nouvelles technologies, de la transition numérique, du développement durable, de la recherche et développement. Elles accompagnent le développement ou la création/reprise d'entreprise.

Elles viennent en appui des structures qui s'engagent dans une démarche de croissance de leur activité à travers la création d'emplois, l'investissement en faveur de nouvelles technologies, la transition numérique, le développement durable, de la recherche et développement.

Pour vous accompagner dans vos projets ou démarches



- Finance et accompagne les entreprises à chaque étape de leur développement en crédit, en garantie, en aide à l'innovation et en fonds propres.
- Accompagne dans leurs projets de développement, de transition écologique et énergétique, d'innovation et à l'international.
- Propose, en lien avec des cabinets de conseils et des organismes de formation reconnus, des solutions d'accompagnement adaptées aux start-up, TPE, PME et aux ETI

<https://www.bpifrance.fr/>



La Direction départementale des Finances publiques (DDFiP) est chargée, au niveau du département, des missions fiscales, budgétaires et comptable de l'Etat et au bénéfice des collectivités locales.

Elle assure également un rôle d'expertise et de conseil en matière économique et financière. Dans ce cadre, les services de la DDFIP accompagnent les entreprises dans leurs obligations fiscales.

ddfip19.gestionfiscale@dgfip.finances.gouv.fr



Au titre de sa compétence économie et emploi la **Région Nouvelle-Aquitaine** soutient et accompagne les entreprises (TPE, PME, ETI, start-up, entreprises de l'ESS) à tous les stades de leur développement : création, reprise, développement. La Région Nouvelle-Aquitaine accompagne en particulier les projets suivants :

- Innovation
- Transformation numérique
- Investissements
- Diversification des sources d'approvisionnement
- Transitions, notamment RSE
- Internationalisation des entreprises

Le Guide des Aides de la Région Nouvelle-Aquitaine :
<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>



La DDETSPP soutient le développement et la performance sociale, économique, sanitaire et environnementale des acteurs économiques du territoire à l'aide de plusieurs outils :

- Des diagnostics économiques en entreprise
- Le plan France 2030 à travers ses différents appels à projet
- Des aides à l'emploi

Tél : 05 87 01 91 10

ddetspp@correze.gouv.fr

Conseil aux entreprises



Assistance extérieure à laquelle un dirigeant à recours pour faire des choix stratégiques afin d'améliorer les performances de son entreprise. Conseils qui ont trait à la gestion des ressources humaines (droit du travail, management, Santé et sécurité, GPEC, fidélisation, etc.), à l'organisation de l'entreprise, au développement économique.

Pour vous accompagner dans vos projets ou démarches



Trois principales missions structurent l'activité des Opco :

- Le financement des contrats en alternance
- La prise en charge des actions de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés
- Le développement d'actions prospectives en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) pour appuyer les branches professionnelles et les entreprises.

<https://quel-est-mon-opco.francecompetences.fr/>



Au titre de sa compétence économie et emploi la **Région Nouvelle-Aquitaine** soutient et accompagne les entreprises (TPE, PME, ETI, start-up, entreprises de l'ESS) à tous les stades de leur développement : création, reprise, développement. La Région Nouvelle-Aquitaine accompagne en particulier les projets suivants :

- Innovation
- Transformation numérique
- Investissements
- Diversification des sources d'approvisionnement
- Transitions, notamment RSE
- Internationalisation des entreprises

Le Guide des Aides de la Région Nouvelle-Aquitaine :
<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>



Les chambres consulaires sont des établissements publics d'État ayant pour missions

d'accompagner les acteurs du secteur privé des différents secteurs économiques; elles veillent aux intérêts des entreprises et contribuent au développement économique du territoire en assurant des fonctions administratives et de conseil.

CCI
Tél : 05 19 31 02 00 / contact@correze.cci.fr

CMA
Tél : 05 55 29 95 95 /

19-artisanat@cma-nouvelleaquitaine.fr

Chambre d'agriculture

Tél : 05 55 21 55 21 / accueil@correze.chambagri.fr



La DDETSPP appuie l'ensemble des employeurs mais en particulier les entreprises de moins de 250 salariés dans la structuration de leurs ressources humaines notamment par :

- PCRH (Prestation Conseil en Ressources Humaines)
- Services de renseignements en droit du travail

Tél : 05 87 01 91 10

ddetspp@correze.gouv.fr

Service de renseignement en droit du travail

Tél : 0 806 000 126

ddetspp-rtds@correze.gouv.fr

La mobilité géographique

le logement

La mobilité :



Pour accompagner la mobilité des actifs sur le territoire des aides et moyens sont octroyés : transports en commun, aides à l'achat d'un vélo (électrique), financement du permis de conduire, réparation véhicules, etc. Elles favorisent l'insertion et le retour à l'emploi.

Le logement :



Des aides existent pour louer un logement, y emménager, payer ou réduire le coût de son loyer, pour vous accompagner dans vos projets ou démarches

Pour vous accompagner dans vos projets ou démarches



Depuis 70 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Avec une offre d'aides et de services diversifiée, Action Logement apporte des solutions concrètes pour accompagner les salariés des entreprises dans leurs parcours logement quels que soient le budget et la situation professionnelle.

[Actionlogement.fr](https://www.actionlogement.fr)



La Région Nouvelle-Aquitaine soutient la mobilité géographique des demandeurs d'emploi et des jeunes scolaires en vue de favoriser leur future insertion professionnelle. Elle peut ainsi dans certains cas participer à des dépenses liées au logement et au transport.

Le Guide des Aides de la Région Nouvelle-Aquitaine : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>



La mission locale peut aider vos salariés de -26 ans dans la recherche de solutions complémentaires :

- Mise à disposition de vélo électrique, scooter, location de voiture
- Aide pour le passage du permis
- Aide pour la recherche d'un logement, caution
- Aide au montage de dossiers

Tulle : 05 55 26 92 21

Brive-la-Gaillarde : 05 55 17 73 00

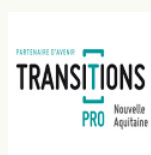
Ussel Tél : 05 55 96 27 69



Une aide à la mobilité peut être accordée sous la forme d'une prise de tout ou partie de frais de déplacement, de repas et d'hébergement.

Le service employeur : 3995 (Tél)

Les partenaires



Les OPCO

Les OPCO soutiennent les entreprises dans le domaine de la gestion des compétences et de la formation.

Ils ont pour mission :

- D'assurer le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles ;
- D'apporter un appui technique aux branches professionnelles pour :
- Établir la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) ;
- Déterminer les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation ;
- Les accompagner dans leur mission de certification (construction des référentiels de certification qui décrivent précisément les capacités, compétences et savoirs exigés pour l'obtention de la certification visée) ;
- D'assurer un service de proximité au bénéfice notamment des très petites, petites et moyennes entreprises, permettant :
- D'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle ;
- D'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité.



Trouver son OPCO

Pour trouver votre OPCO, cliquer sur
<https://quel-est-mon-opco.francecompetences.fr/>

Sommaire

Pôle emploi



Pôle emploi a la mission :

- D'indemniser les demandeurs d'emploi et les accompagner vers le retour à l'emploi
- De guider les entreprises dans leurs recrutements. Pôle emploi collecte les offres des entreprises, les conseille dans leurs recrutements et les met en relation avec les demandeurs.

Pôle emploi dispose de conseillers « relation entreprises » spécialisés dans l'accompagnement des employeurs. Il propose des services d'accompagnement sur mesure et d'appui aux employeurs ayant des difficultés à recruter ou à définir leurs besoins. Les conseillers de Pôle emploi peuvent procéder à des analyses de poste, fournir un support aux entretiens d'embauche, présélectionner des candidatures, ou bien encore conduire des actions d'adaptation des demandeurs d'emploi aux postes de travail proposés.

Cap emploi



Cap emploi a la mission :

- D'accompagner vers l'emploi des personnes en situation de handicap
- D'accompagnement dans l'emploi des personnes en situation de handicap pour les maintenir à leur poste de travail si risque de désinsertion professionnelle
- D'accompagnement en emploi des personnes en situation de handicap pour leur permettre de travailler un projet de transition professionnelle adapté à leur handicap

Cap emploi dispose de conseillers relation entreprises, de conseillers en insertion et en évolution professionnelle, de conseillers maintien dans l'emploi et transition professionnelle, tous formés à la dimension handicap/travail. Son équipe se compose aussi d'un coordonnateur des services et d'assistants métiers gage de sécurisation professionnelle dans une logique de compensation du handicap en complémentarité du droit commun.

L'équipe de Cap emploi sur la mission accompagnement vers l'emploi collabore avec Pôle emploi dans une logique de Lieu Unique d'accompagnement pour les demandeurs d'emploi afin de leur permettre un parcours sans couture, adapté à leurs besoins. Elle agit également à la demande du réseau des missions locales et de tout acteur départemental du secteur médico-social et de l'emploi dont la plateforme emploi accompagné.

Missions locales



La Mission Locale propose un accompagnement global aux 16/25 ans pour les amener à l'autonomie sur les sphères de l'emploi, de la formation, de la santé, du logement, de la citoyenneté et de la mobilité. Elle intervient dans la sécurisation du parcours du jeune et pour assurer son maintien en emploi.

Elle est partenaire des entreprises qu'elle accompagne dans les différentes phases de leurs recrutements :

- ➔ Définition du profil de poste, rédaction de l'offre d'emploi
- ➔ Information et conseil concernant les aides à l'emploi mobilisables
- ➔ Mise en relation avec des candidats
- ➔ Accompagnement à l'intégration du salarié dans l'entreprise
- ➔ Aide à la construction d'un programme de formation afin d'adapter les compétences du salarié aux besoins de l'entreprise

Des conseillers entreprises sont mobilisables.

La mission locale intervient à la demande du jeune et de l'entreprise

Région Nouvelle-Aquitaine



Au titre de sa compétence économie et emploi la Région Nouvelle-Aquitaine soutient et accompagne les entreprises dans leur développement.

➔ Les aides aux entreprises :

La région soutient tout type d'entreprises, dans différents secteurs :

- Soutien aux projets et actions innovants
- Aide aux start-ups
- Transition numérique
- Accompagnement et relance
- Des entreprises fragilisées
- Internationalisation des entreprises
- Formation des salariés
- Facilitation de la rencontre entre les demandeurs d'emploi (les stagiaires sortants de formation, les apprentis et les lycéens) et les entreprises en recherche de leurs compétences.

➔ Formation et emploi :

La Région Nouvelle-Aquitaine est chargée de mettre en œuvre des actions de formation professionnelle continue et d'apprentissage.

La Région Nouvelle-Aquitaine a mis en place une bourse de l'apprentissage et de l'alternance afin d'aider les employeurs dans leur recherche de futurs collaborateurs en alternance et les candidats en recherche de contrat.

Le Guide des Aides de la Région Nouvelle-Aquitaine : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>

Conseil départemental de la Corrèze

Le Conseil Départemental de la Corrèze déploie ses actions en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires, mais également en matière d'emploi et d'insertion et de résorption des freins périphériques.

Ceci, par le biais d'actions publiques locales.



DDETSPP

La Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) est l'interlocuteur économique et social privilégié des entreprises, salariés, demandeurs d'emploi, partenaires sociaux et territoriaux, acteurs de l'insertion et des consommateurs. La DDETSPP s'articule autour de deux pôles :

- Le pôle « Emploi, travail, solidarités » : Il facilite, grâce au regroupement des compétences de l'État en matière de cohésion sociale, de développement de l'emploi, d'insertion sociale et professionnelle, d'accès et de maintien dans le logement, le parcours d'insertion des publics les plus fragiles. Il soutient l'action des partenaires de l'État qui les accompagnent : collectivités locales, associations, entreprises.
- Le pôle « Protection des Populations » : Les services vétérinaires contrôlent la salubrité des denrées alimentaires dans tous les établissements, de l'abattoir jusqu'aux commerces, grandes surfaces et restaurants. Le service de la Concurrence, de Consommation et de la Répression des Fraudes informe et protège au quotidien les consommateurs contre les pratiques commerciales abusives

Liens internet utiles

Place des entreprises : Permet de mettre en relation les entreprises qui le souhaitent avec un ensemble de conseillers chargés de les accompagner vers les administrations et les structures en lien avec le sujet à traiter.

<https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr/>

TPE & PME, vous avez un projet, une difficulté, une question du quotidien ?

Service public simple et rapide : vous êtes rappelé par LE conseiller qui peut vous aider.

Échanger avec un conseiller

[Comment ça marche](#)



Service public : site d'information administrative et de démarches pour les entreprises.

<https://www.service-public.fr/>

<https://entreprendre.service-public.fr/>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Entreprendre.Service-Public.fr

Le site officiel d'information administrative pour les entreprises

Code du travail numérique : réponses aux questions sur le droit du travail.

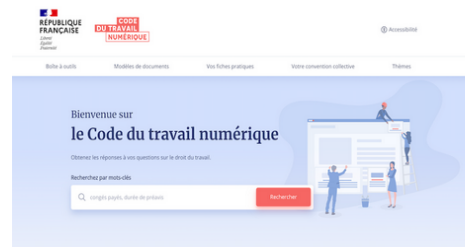
<https://code.travail.gouv.fr/>

Code du travail numérique

Faciliter l'accès au droit du travail pour les entreprises et les employés.

<https://code.travail.gouv.fr/>

Produit pérennisé



Les aides.fr : trouver toutes les aides aux entreprises et aux porteurs de projet grâce à une recherche simple et rapide par numéro de siret ou localisation.

<https://les-aides.fr/>

les-aides.fr

Guide en ligne national sur les aides aux entreprises



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

Aides-entreprises.fr : la base de données de référence sur les aides aux entreprises ouverte à tous et pilotée par CMA France.

<https://www.aides-entreprises.fr/>

Aides-entreprises.fr